

Le couple de retraités aux 78 chiens condamnés définitivement par la Cour de cassation

Déjà condamnés par le tribunal de Thonon-les-Bains et la cour d'appel de Chambéry, un couple de retraité de 73 et 79 ans est passé de nouveau devant la justice qui a confirmé les premières condamnations.

COLLONGES SOUS-SALÈVE

Les membres de l'association Animaux secours sont habitués aux situations d'urgence où des animaux courent des dangers immédiats, le 8 avril 2015, ils ne s'attendaient à devoir gérer une telle situation. En effet, en arrivant près d'une maison perchée sur les hauteurs de la commune, ils tombent nez à nez avec 78 chiens entassés et vivant dans la crasse au milieu d'une odeur insupportable.

Des animaux abandonnés au milieu des excréments

Devant une telle détresse animale, l'association avait alors fait appel aux forces de l'ordre pour constater ce terrible scénario. Un couple de septuagénaires vivait dans un taudis de 55 m² au milieu de bichons, yorkshire et autres gentils bâtards.

Les faits, rapportés dans la presse au moment de la première comparution devant le tribunal de Thonon-les-Bains, avaient créé l'émotion. Ils devaient alors comparaître pour répondre des faits de d'aban-

don volontaire d'animaux, placement ou maintien d'animal domestique dans un environnement pouvant causer la souffrance, privation de soin, détention de chiens non identifiés et outrage sur une personne dépositaire de l'autorité publique.

Déjà condamné deux fois

Lors de l'audience du 3 décembre 2015, le couple est reconnu coupable d'outrage, d'abandon et de détention de 76 chiens non déclarés sur les 78 retrouvés. Une décision confirmée une première fois par la cour d'appel de Chambéry le 14 septembre 2016 et une dernière fois par la Cour de cassation de Paris.

Ainsi le 27 juin, au Palais de justice parisien, les retraités ont été, définitivement, condamnés à 74 amendes de 20 euros, à une mesure de confiscation et, sur les intérêts civiles, à payer une somme de 2500 euros à l'association Animaux secours dont le refuge se situe à Arthaz-Pont-Notre-Dame.

Un soulagement pour la structure qui, chaque jour, vient en aide à des dizaines d'animaux abandonnés ou maltraités.



Les retraités vivaient avec les 78 chiens, les odeurs et leurs excréments.

Des enquêtes de terrain

En 2016, l'association de protection Animaux secours a effectué plus de 300 enquêtes de terrain. Lors de ces enquêtes au domicile de personnes soupçonnées de maltraitance, les membres de l'association font de la pédagogie tout en vérifiant, contrôlant et constatant les faits reprochés (souvent par des proches ou des voisins). À la suite de ces contrôles, il arrive qu'Animaux secours signale les propriétaires aux services vétérinaires du Département. Parfois une plainte est déposée et des procès peuvent avoir lieu.